



service public d'eau potable

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

Syndicat de l'Eau du Morbihan  
27 rue de Luscanen – CS 72011  
56001 VANNES Cedex

## SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



réservoirs  
de distribution



réseaux de  
distribution



branchements

## Exercice 2016

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable  
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Modes de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	9
1.4.	Nombre d'abonnés.....	10
1.5.	Eaux traitées.....	11
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2013 :	11
1.5.2.	Volumes mis en distribution au cours de l'exercice .....	12
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	14
1.5.4.	Autres volumes.....	15
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	17
2.1.	Modalités de tarification.....	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	19
2.3.	Recettes.....	23
3.	Indicateurs de performance .....	26
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) .....	29
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	30
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	30
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	33
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	34
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	35
3.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	36
3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	37
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	37
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	37
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	38
4.	Financement des investissements.....	40
4.1.	Branchements en plomb.....	40
4.2.	Montants financiers .....	40
4.3.	État de la dette du service .....	42
4.4.	Amortissements .....	42
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude .....	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	44
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) .....	44
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	44
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	45

### **ANNEXES**

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : Tarifs au 01/01/17 et au 01/01/16

Annexe 3 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) en détail

Annexe 4 : Liste des marchés Distribution notifiés en 2016

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2016

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal
- Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : **Distribution**. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2016) : Eau du Morbihan est composé de 99 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 86 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **227 communes** et la compétence optionnelle **Distribution** sur **116 communes**.

En effet, la composition des membres de Eau du Morbihan **a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2016** de la façon suivante :

- Création de la commune nouvelle Evellys regroupant Naizin, Remungol et Moustoir-Remungol ;
- Création de la commune nouvelle Val d'Oust regroupant La Chapelle-Caro, le Roc-Saint-André et Quily ;

Par ailleurs, depuis 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat. Dix collèges territoriaux sont concernés par la compétence Distribution.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (situation jusqu'au 31 décembre 2016).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production – Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence optionnelle Distribution.



A signaler toutefois :

- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

En application des règles régissant les transferts de compétences, les règlements de service des syndicats primaires sont restés en vigueur et ont été automatiquement repris par Eau du Morbihan au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pour autant, par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012, les règlements de service ont été complétés et mis à jour pour prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires.

A signaler :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux communes nouvelles ont été créées, La Gacilly et Carentoir.

Des modifications interviendront d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération ; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

## 1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie intéressée  
 gérance  
 marché de prestation de services  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés afin de distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan:

Nombre d'affermages	13
Nombre de marchés de services	9

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collège territorial (CT).

**Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2016**

Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	1	17/02/12	4	15/01/16	Intégrer les modifications opérées sur les équipements. Repréciser les modalités financières inhérentes au changement de réactifs.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	1					
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)							
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12			
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019	1					
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12			
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12			
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12			
CT Oust moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2017	15	31/12/2021	2	1	08/02/12			
CT Oust moyen / Réguieny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12			

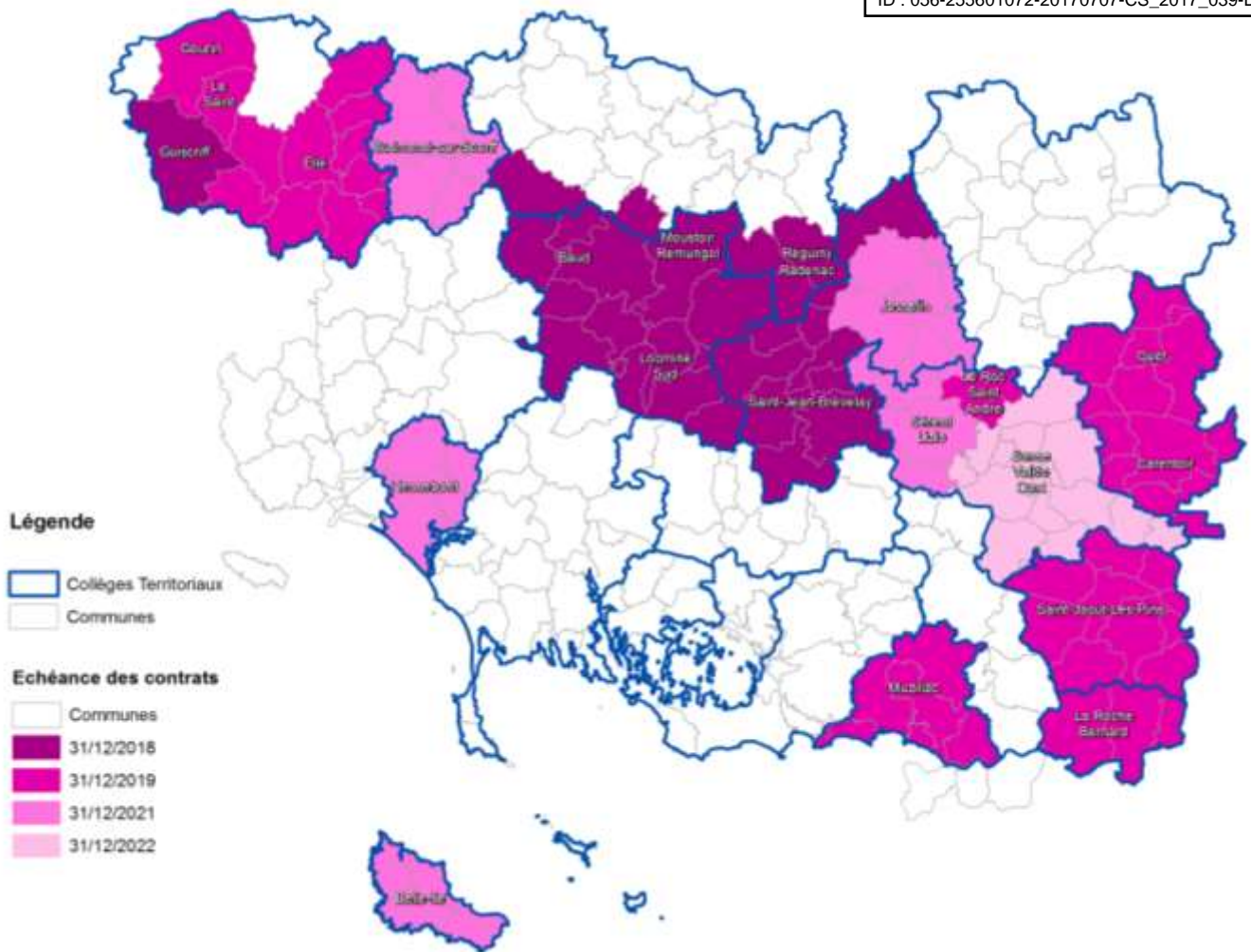
Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12			
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12			
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6	3	08/02/12	6	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID: 056255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2017)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---



Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2016	Population DGF 2016
Au titre de la compétence Distribution	193 373	211 039

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2016 + population DGF 2016 pour la part des résidences secondaires)

Le service public d'eau potable dessert **211 039 habitants au 31/12/2016**.

#### 1.4. Nombre d'abonnés



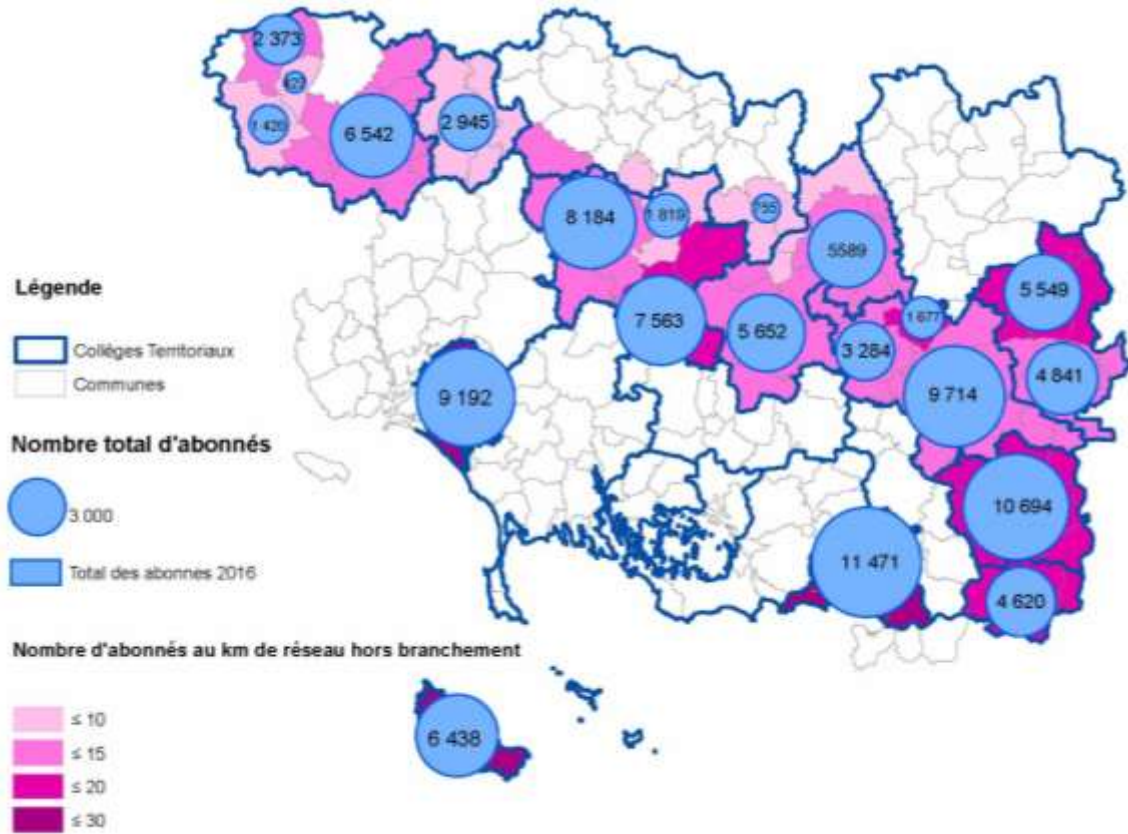
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **110 844 abonnés au 31/12/2016**.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

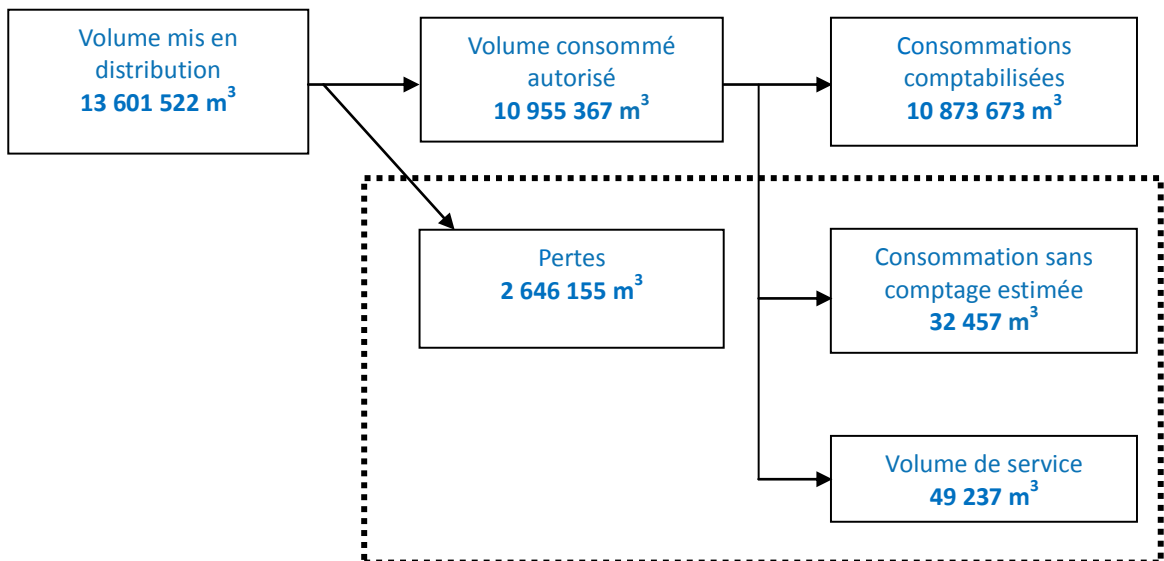
Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés 2016	Nombre total d'abonnés 2015	Variation 2016/2015	Nombre d'abonnés/ Km de réseau hors branchement
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 434	4	6 438	6 362	1%	28
CT Oust Moyen / CC Josselin	5 588	1	5 589	5 478	2%	15
CT Ellé-Inam / Gourin	2 372	1	2 373	2 376	0%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 419	1	1 420	1 400	1%	9
CT Ellé-Inam / Le Saint	427	0	427	427	0%	7
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 280	4	3 284	3 249	1%	13
CT Blavet Océan / CCBO	9 189	3	9 192	9 026	2%	28
CT Blavet Océan / Trévidel	95	0	95	96	-1%	22
CT Blavet Evel / Baud	8 182	2	8 184	8 097	1%	14
CT Scorff amont / Guémené	2 944	1	2 945	2 933	0%	9
CT Ellé-Inam / Ellé	6 536	6	6 542	6 477	1%	11
CT Oust aval / BVO	9 711	3	9 714	9 614	1%	15
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 835	6	4 841	4 821	0%	15
CT Muzillac / Muzillac	11 471	0	11 471	11 386	1%	30
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 620	0	4 620	4 579	1%	19
CT Blavet Evel / Moustoir	1 816	3	1 819	1 811	0%	10
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	10 693	1	10 694	10 638	1%	16
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 647	5	5 652	5 547	2%	11
CT Aff / Guer	5 546	3	5 549	5 503	1%	16
CT Blavet Evel / Locminé	7 557	6	7 563	7 496	1%	17
CT Oust aval / Roc Saint André	1 675	2	1 677	1 663	1%	19
CT Oust moyen / Réguiny	755	0	755	754	0%	13
<b>TOTAL</b>	<b>110 792</b>	<b>52</b>	<b>110 844</b>	<b>109 733</b>	<b>1%</b>	<b>16</b>

Nombre d'abonnés et densité en 2016



**1.5. Eaux traitées**

*1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2016 :*



## 1.5.2. Volumes mis en distribution au cours de l'exercice



Périmètre	Volume mis en distribution (en m <sup>3</sup> )
CT Auray-Belle Ile / CCBI	464 084
CT Oust Moyen / CC Josselin	637 252
CT Ellé-Inam / Gourin	345 065
CT Ellé-Inam / Guiscriff	308 686
CT Ellé-Inam / Le Saint	41 711
CT Oust aval / Sérent-Lizio	407 137
CT Blavet Océan / CCBO	1 149 777
CT Blavet Océan / Trévidel	8 362
CT Blavet Evel / Baud	902 109
CT Scorff amont / Guémené	273 803
CT Ellé-Inam / Ellé	658 182
CT Oust aval / BVO	1 037 164
CT Aff / SIAEP Carentoir	642 667
CT Muzillac / Muzillac	985 365
CT Muzillac / La Roche Bernard	418 603
CT Blavet Evel / Moustoir	354 838
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 085 390
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	903 376
CT Aff / Guer	799 362
CT Blavet Evel / Locminé	1 613 402
CT Oust aval / Roc Saint André	222 880
CT Oust moyen / Réguiny	342 307
<b>TOTAL</b>	<b>13 601 522</b>

\*Volume estimé

## 1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



## Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Périmètre	Volume domestique 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume non domestique 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume total 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume total 2015 (en m <sup>3</sup> )	Variation 2016/2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	421 941	9 844	431 785	520 618	-17%
CT Oust Moyen / CC Josselin	539 672	1 749	541 421	498 838	9%
CT Ellé-Inam / Gourin	176 202	149 001	325 203	281 318	16%
CT Ellé-Inam / Guisriff	85 436	184 134	269 570	262 807	3%
CT Ellé-Inam / Le Saint	29 775	0	29 775	39 819	-25%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	241 147	105 798	346 945	325 217	7%
CT Blavet Océan / CCBO	714 164	200 020	914 184	881 391	4%
CT Blavet Océan / Trévidel	8 283	0	8 283	8 866	-7%
CT Blavet Evel / Baud	740 142	12 588	752 730	748 006	1%
CT Scorff amont / Guémené	212 892	13 104	225 996	197 792	14%
CT Ellé-Inam / Ellé	437 212	81 054	518 266	538 358	-4%
CT Oust aval / BVO	824 294	10 174	834 468	807 678	3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	370 706	125 173	495 879	484 633	2%
CT Muzillac / Muzillac	769 285	0	769 285	854 992	-10%
CT Muzillac / La Roche Bernard	349 567	0	349 567	339 418	3%
CT Blavet Evel / Moustoir	184 301	18 203	202 504	196 950	3%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	811 770	19 668	831 438	806 084	3%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	419 946	375 279	795 225	750 884	6%
CT Aff / Guer	449 746	138 422	588 168	590 097	0%
CT Blavet Evel / Locminé	691 626	728 709	1 420 335	1 392 344	2%
CT Oust aval / Roc Saint André	150 678	26 650	177 328	155 552	14%
CT Oust moyen / Réguiny	45 318	0	45 318	52 617	-14%
<b>TOTAL</b>	<b>8 674 103</b>	<b>2 199 570</b>	<b>10 873 673</b>	<b>10 734 279</b>	<b>1%</b>

Commentaires :

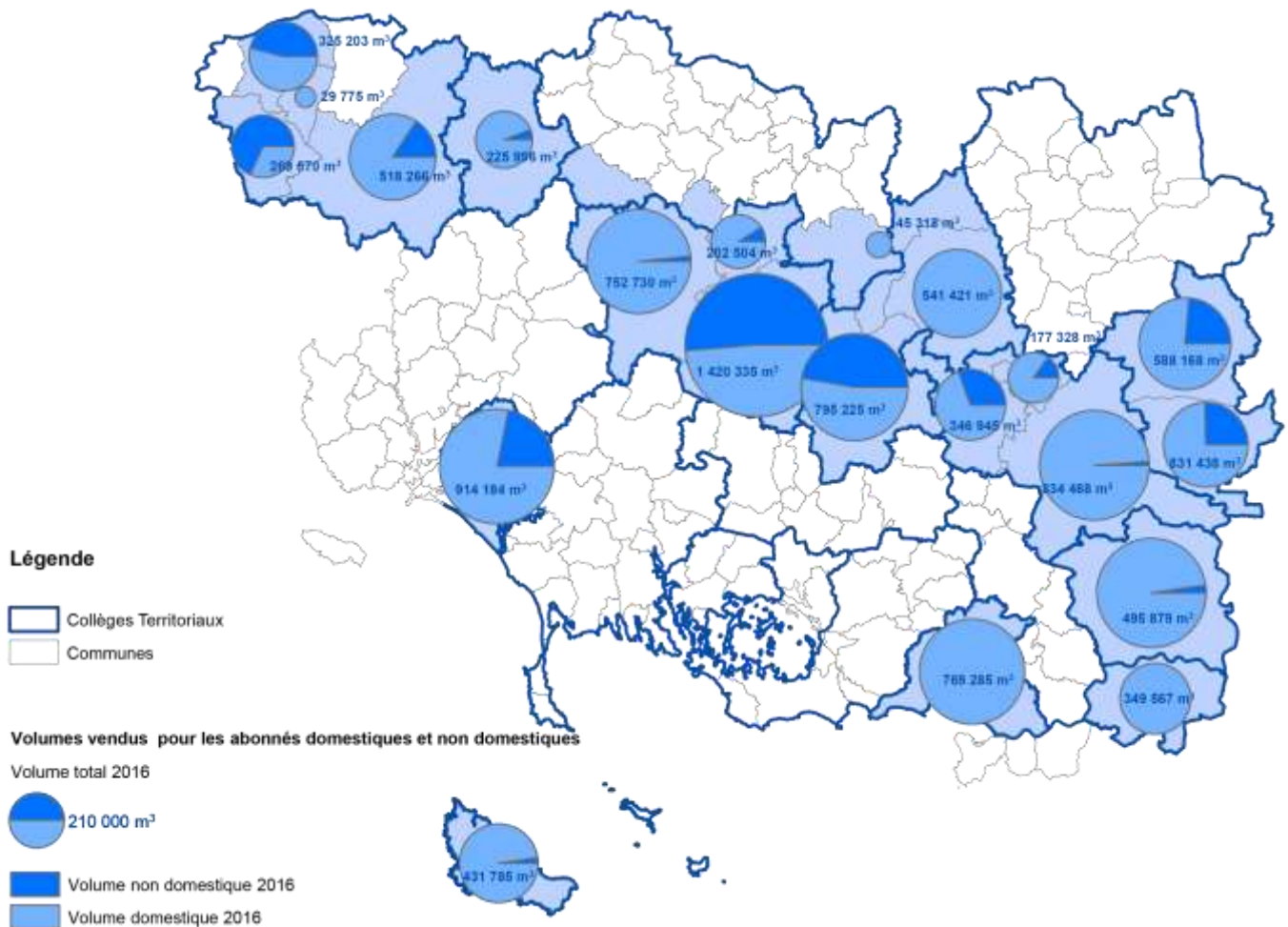
Le volume enregistré en 2016 évolue de +1% par rapport à 2015.

On peut toutefois observer sur le périmètre :

- CT Ellé-Inam / Gourin, une nouvelle augmentation de la consommation de l'industriel Ardo.
- CT Auray – Belle-Ile / CCBI et CT Muzillac / Muzillac, une baisse du volume vendu expliquée par la mise en place de la télérelève d'une part sur Belle-Ile et d'autre part sur Billiers et Damgan. Ponctuellement, le premier exercice 2015 a pris en compte une période de consommation supérieure à 12 mois, la date moyenne de relève physique s'effectuant usuellement en août. L'exercice 2016 correspond de nouveau à une période de 12 mois.
- CT Blavet Océan / CCBO, une nouvelle augmentation des consommations des industriels : Cité marine, Delivert SA et Charcuterie du Blavet.
- CT Oust moyen/Réguiny, une baisse des volumes consommés due à un décalage dans la relève des compteurs abonnés (période de 335 jours pour l'exercice 2016).
- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie par l'AELB pour 2016 plus importante), biaisant ainsi la comparaison 2015 / 2016 par catégorie d'abonnés.

*Observation : comme précisé page 11, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau. Il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaunes ou verts.*

Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques en 2016



## 1.5.4. Autres volumes



Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume de service 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume 2015 (en m <sup>3</sup> )	Variation 2016/2015 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1 260	1 374	2 634	2 941	-10%
CT Oust Moyen / CC Josselin	1 500	1 543	3 043	3 105	-2%
CT Ellé-Inam / Gourin	870	1 880	2 750	2 640	4%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	4 108	0	4 108	3 339	23%
CT Ellé-Inam / Le Saint	414	0	414	504	-18%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1 290	813	2 103	2 361	-11%
CT Blavet Océan / CCBO	2 070	1 281	3 351	3 456	-3%
CT Blavet Océan / Trévidel	20	5	25	20	25%
CT Blavet Evel / Baud	2 220	1 085	3 305	3 051	8%
CT Scorff amont / Guémené	3 155	0	3 155	2 464	28%
CT Ellé-Inam / Ellé	1 800	3 720	5 520	6 707	-18%
CT Oust aval / BVO	1 840	4 934	6 774	7 647	-11%
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 350	3 833	5 183	5 143	1%
CT Muzillac / Muzillac	2 000	10 859	12 859	9 949	29%
CT Muzillac / La Roche Bernard	850	2 587	3 437	3 681	-7%
CT Blavet Evel / Moustoir	800	1 223	2 023	2 662	-24%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 590	6 355	7 945	7 845	1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 470	922	2 392	2 569	-7%
CT Aff / Guer	1 130	4 279	5 409	5 419	0%
CT Blavet Evel / Locminé	1 530	1 693	3 223	4 960	-35%
CT Oust aval / Roc Saint André	610	531	1 141	1 270	-10%
CT Oust moyen / Réguiny	580	320	900	1 822	-51%
<b>TOTAL</b>	<b>32 457</b>	<b>49 237</b>	<b>81 694</b>	<b>83 555</b>	<b>-2%</b>

**1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements 2016 (en km)	Linéaire de réseau hors branchements 2015 (en km)	Variation 2016/2015 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	232,000	234,161	-1%
CT Oust Moyen / CC Josselin	384,720	386,013	0%
CT Ellé-Inam / Gourin	173,300	171,910	1%
CT Ellé-Inam / Guisriff	167,000	167,000	0%
CT Ellé-Inam / Le Saint	61,000	61,000	0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	247,160	246,467	0%
CT Blavet Océan / CCBO	329,843	336,821	-2%
CT Blavet Océan / Trévidel	4,260	4,262	0%
CT Blavet Evel / Baud	631,485	631,725	0%
CT Scorff amont / Guémené	314,000	314,000	0%
CT Ellé-Inam / Ellé	569,336	567,833	0%
CT Oust aval / BVO	650,771	651,564	0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	328,863	327,140	1%
CT Muzillac / Muzillac	386,489	402,573	-4%
CT Muzillac / La Roche Bernard	239,214	236,994	1%
CT Blavet Evel / Moustoir	177,53	185,456	-4%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	662,739	663,463	0%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	504,877	504,705	0%
CT Aff / Guer	349,356	349,073	0%
CT Blavet Evel / Locminé	453,009	453,365	0%
CT Oust aval / Roc Saint André	87,866	86,842	1%
CT Oust moyen / Régigny	240,217	239,982	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 190,645</b>	<b>7 222,349</b>	<b>0%</b>

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **7 191 kilomètres au 31/12/2016**.

A signaler : les linéaires des communes de Guern, Régigny, Radenac et Pleugriffet sont comptabilisés (environ 264 km).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante du syndicat de l'Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2016 ont été votés par le comité syndical le 4 décembre 2015 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

Pour mémoire, le Comité Syndical du 4 décembre 2015 a été décidé de :

- revaloriser progressivement les tarifs jaunes et verts, à hauteur de 6% par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021 ;
- créer une tranche de consommation 0-30m<sup>3</sup>, différenciée des tranches 31-500 m<sup>3</sup> et supérieur à 500 m<sup>3</sup>, à compter de 2016 ;
- faire évoluer progressivement et dès 2016, le tarif spécial communal vers le régime général, afin de sa suppression à l'échéance 2021.

Les tarifs applicables aux **01/01/2016** et **01/01/2017** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/16	Au 01/01/17
<b>Tarif BLEU</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	73 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	156 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	209 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,56 €/m <sup>3</sup>	1,57 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,58 €/m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,22 €/m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif JAUNE</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,99 €/m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif VERT</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,75 €/m <sup>3</sup>	0,80 €/m <sup>3</sup>
	Période d'été : juillet-octobre	0,80 €/m <sup>3</sup>	0,85 €/m <sup>3</sup>
<b>Usages agricoles</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	73 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	156 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	209 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	20 €	23 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	34 €	36 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	108 €	114 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,56 €/m <sup>3</sup>	1,57 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,58 €/m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,22 €/m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>
<b>Usages communaux</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	103 €
	Compteur supplémentaire	20 €	23 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,99 €/m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>
<b>Bornes de puisage</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,22 €/m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2016** et **01/01/2017** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2016	Frais d'accès au 01/01/2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	38,50 €	38,53 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	39,82 €	39,89 €
CT Ellé-Inam / Gourin	0,00 €	0,00 €
CT Ellé-Inam / Guisriff	38,96 €	38,87 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	36,14 €	35,98 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	38,97 €	38,95 €
CT Blavet Océan / CCBO	39,80 €	39,90 €
CT Blavet Océan / Trévidel	39,80 €	39,90 €
CT Blavet Evel / Baud	38,05 €	38,06 €
CT Scorff amont / Guémené	29,12 €	29,25 €
CT Ellé-Inam / Ellé	38,10 €	38,10 €
CT Oust aval / BVO	39,03 €	39,11 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	39,62 €	39,71 €
CT Muzillac / Muzillac	39,55 €	39,58 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	39,55 €	39,56 €
CT Blavet Evel / Moustoir	38,04 €	38,04 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	39,69 €	39,73 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	38,04 €	38,04 €
CT Aff / Guer	39,83 €	39,95 €
CT Blavet Evel / Locminé	38,05 €	38,07 €
CT Oust aval / Roc Saint André	38,25 €	38,28 €
CT Oust moyen / Réguiuy	38,05 €	38,06 €

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au **01/01/2016** et au **01/01/2017** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :

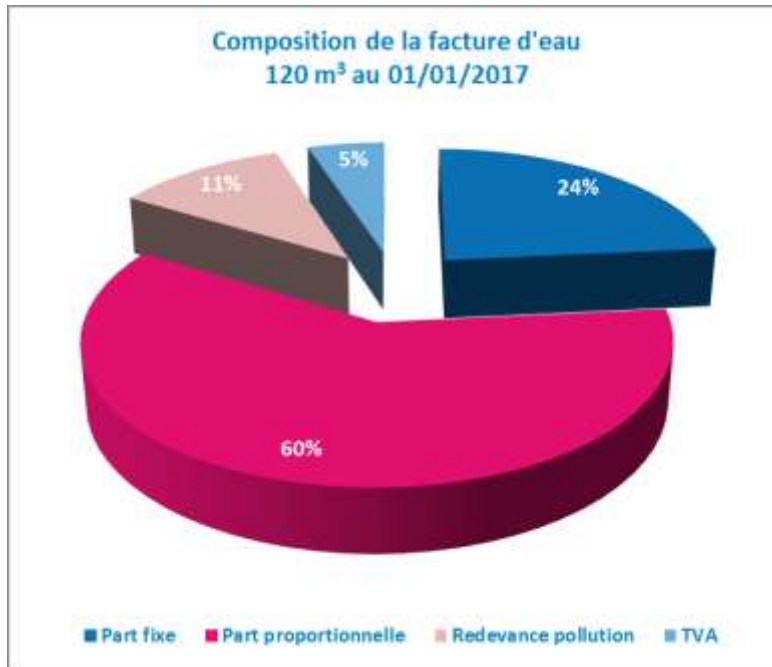
Périmètre	2016								Variation 2016/2015
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	151,78 €	56,62 €	110,22 €	16,38 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust Moyen / CC Josselin	164,66 €	36,31 €	97,34 €	36,69 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Ellé-Inam / Gourin	144,06 €	35,10 €	117,94 €	37,90 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	198,26 €	56,82 €	63,74 €	16,18 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Ellé-Inam / Le Saint	151,50 €	38,64 €	110,50 €	34,36 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	164,07 €	44,79 €	97,93 €	28,21 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Blavet Océan / CCBO	165,58 €	29,27 €	96,42 €	43,73 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Blavet Evel / Baud	147,64 €	52,60 €	114,36 €	20,40 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Scorff amont / Guémené	193,36 €	36,40 €	68,64 €	36,60 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Ellé-Inam / Ellé	150,28 €	48,88 €	111,72 €	24,12 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust aval / BVO	173,74 €	56,27 €	88,26 €	16,73 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	262,00 €	73,00 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust aval / Roc Saint André	170,22 €	53,49 €	91,78 €	19,51 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%
CT Oust moyen / Régigny	146,01 €	51,48 €	115,99 €	21,52 €	36,00 €	298,00 €	16,39 €	314,39 €	0,95%

Eau d'assainissement  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-255601072-P01707-CS\_2017\_039-DE

Périmètre	2017								Variation 2017/2016
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	151,82 €	56,66 €	115,18 €	18,34 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,63 €	36,37 €	103,37 €	38,63 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Gourin	140,42 €	35,18 €	126,58 €	39,82 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	197,74 €	56,56 €	69,26 €	18,44 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Le Saint	151,18 €	38,46 €	115,82 €	36,54 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	163,01 €	44,93 €	103,99 €	30,07 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Océan / CCBO	166,06 €	29,34 €	100,94 €	45,66 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Baud	148,14 €	52,62 €	118,86 €	22,38 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Scorff amont / Guémené	173,37 €	36,57 €	93,63 €	38,43 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Ellé	150,28 €	48,88 €	116,72 €	26,12 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / BVO	173,34 €	56,39 €	93,66 €	18,61 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / Roc Saint André	170,26 €	53,53 €	96,74 €	21,47 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust moyen / Réguieny	146,03 €	51,50 €	120,97 €	23,50 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%

Envoyé en préfecture le 17/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-25561107220170707-CS\_2017\_039-DE

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,66 €/m<sup>3</sup> (TVA et redevance pollution comprises).**

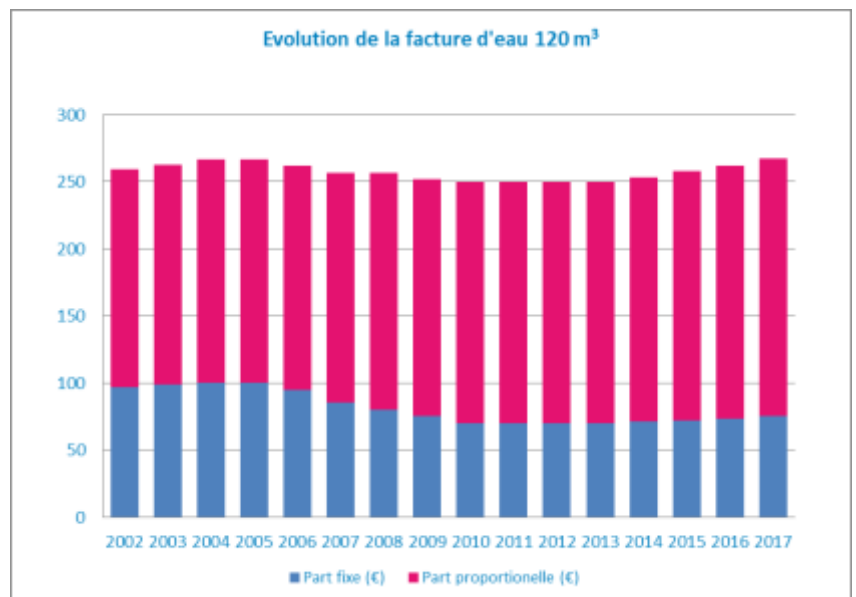


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2017, la part fixe représente 28% de la facture 120m<sup>3</sup> calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

**Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).**

Année	Facture 120 m <sup>3</sup> (€)
2002	258,89
2003	262,77
2004	266,72
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de **10 873 673 m<sup>3</sup>** (pour mémoire : 10 734 279 m<sup>3</sup> en 2015).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 2.3. Recettes



Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

**Recettes de la collectivité :**

Périmètre	Recettes de la collectivité 2016 (en €)						
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2016/2015 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	406 646,52	112 064,42	3 117,71	1 249,68	0,00	409 764,23	-8,53%
CT Oust Moyen / CC Josselin	415 770,99	215 202,89	431,63	115,00	0,00	416 202,62	11,31%
CT Ellé-Inam / Gourin	210 405,79	89 095,07	-2 419,09	4 256,84	0,00	207 986,70	22,85%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	53 999,00	22 505,00	-27 318,00	8 609,00	0,00	26 681,00	233,10%
CT Ellé-Inam / Le Saint	30 192,00	14 441,00	0,00	0,00	0,00	30 192,00	-11,77%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	222 006,28	91 797,75	-7 329,48	8 281,28	0,00	214 676,80	9,33%
CT Blavet Océan / CCBO	685 557,74	405 347,17	-44 872,30	8 234,83	0,00	640 685,44	6,82%
CT Blavet Océan / Trévidel	18 075,61	7 004,58	0,00	0,00	0,00	18 075,61	-11,30%
CT Blavet Evel / Baud	626 638,54	186 767,13	7 739,33	185,93	0,00	634 377,87	6,05%
CT Scorff amont / Guémené	148 780,46	107 173,00	-1 277,46	814,34	0,00	147 503,00	8,10%
CT Ellé-Inam / Ellé	447 445,64	161 593,45	18 507,70	11 176,88	0,00	465 953,34	5,96%
CT Oust aval / BVO	566 398,80	177 538,44	3 334,73	265,41	0,00	569 733,53	10,23%
CT Aff / SIAEP Carentoir	899 227,00	352 977,00	107 605,52	9 914,00	23 502,69	1 030 335,21	2,46%
CT Muzillac / Muzillac	1 978 880,16	847 797,06	0,00	0,00	9 009,70	1 987 889,86	-3,08%
CT Muzillac / La Roche Bernard	860 793,16	336 495,53	0,00	0,00	0,00	860 793,16	4,25%
CT Blavet Evel / Moustoir	396 315,77	135 748,69	18 271,73	1 646,04	52 752,19	467 339,69	0,39%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	2 003 266,15	781 383,23	20 527,28	1 646,00	0,00	2 023 793,43	4,00%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 045 289,33	407 352,94	287 371,59	16 536,00	21 686,72	1 354 347,64	6,92%
CT Aff / Guer	1 076 271,48	417 922,51	115 535,99	8 424,00	12 540,99	1 204 348,46	3,19%
CT Blavet Evel / Locminé	1 563 795,18	562 447,06	564 112,58	24 804,00	13 003,37	2 140 911,13	8,11%
CT Oust aval / Roc Saint André	112 034,09	33 427,82	1 284,67	1 601,36	0,00	113 318,76	9,41%
CT Oust moyen / Réguiny	50 073,47	16 225,23	0,00	0,00	0,00	50 073,47	-5,51%
<b>TOTAL</b>	<b>13 817 863,16</b>	<b>5 482 306,97</b>	<b>1 064 624,13</b>	<b>107 760,59</b>	<b>132 495,66</b>	<b>15 014 982,95</b>	

Soit un montant de recettes totales de 15 014 982,95 € HT pour l'exercice 2016 (14 461 277,64 € HT en 2015).

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE



Recettes de l'exploitant (dans le cadre des affermagés) :

Périmètre	Recettes de l'exploitant 2016 (en €)						
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2016/2015 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	691 205,10	359 676,04	8 258,84	396,36	0,00	699 463,94	-9%
CT Oust Moyen / CC Josselin	742 462,15	197 886,41	2 027,82	40,98	0,00	744 489,97	7%
CT Ellé-Inam / Gourin	218 304,21	82 357,79	126 821,79	4 011,16	311 570,31	656 696,31	44%
CT Ellé-Inam / Guisriff	172 763,00	78 025,00	183 672,00	1 965,00	3 896,00	360 331,00	-1%
CT Ellé-Inam / Le Saint	41 841,00	15 790,00	0,00	0,00	0,00	41 841,00	-21%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	372 756,36	143 581,63	97 410,59	268,70	20 015,93	490 182,88	6%
CT Blavet Océan / CCBO	1 048 356,08	263 395,13	207 579,57	149,60	127 899,92	1 383 835,57	4%
CT Blavet Evel / Baud	996 536,79	423 544,48	12 588,66	179,07	147 720,04	1 156 845,49	2%
CT Scorff amont / Guémené	375 900,00	106 466,00	15 890,00	832,00	0,00	391 790,00	8%
CT Ellé-Inam / Ellé	678 929,74	313 281,76	65 643,40	592,00	35 542,87	780 116,01	-1%
CT Oust aval / BVO	1 325 622,05	534 959,59	9 900,70	202,59	119 036,95	1 454 559,70	1%
CT Oust aval / Roc Saint André	233 080,03	88 059,71	26 336,01	253,64	0,00	259 416,04	11%
CT Oust moyen / Régigny	73 238,93	37 828,83	0,00	0,00	0,00	73 238,93	-7%
<b>TOTAL</b>	<b>6 970 995,44</b>	<b>2 644 852,37</b>	<b>756 129,38</b>	<b>8 891,10</b>	<b>765 682,02</b>	<b>8 492 806,84</b>	<b>4%</b>

Soit un montant de recettes totales de 8 492 806,84 € HT pour l'exercice 2016 (8 178 503,07 € HT en 2015).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des marchés de services) :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2016 en € HT	
	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements – Compteurs – Prestations autres
CT Aff / SIAEP Carentoir	291 886,48	34 199,53
CT Muzillac / Muzillac	570 711,62	113 642,05
CT Muzillac / La Roche Bernard	246 650,36	50 963,96
CT Blavet Evel / Moustoir	117 743,19	16 491,12
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	526 885,05	124 938,02
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	392 145,36	111 062,16
CT Aff / Guer	273 778,19	72 131,21
CT Blavet Evel / Locminé	485 712,32	99 159,86
<b>TOTAL</b>	<b>2 905 512,57</b>	<b>622 587,91</b>

Soit un montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 905 512,57 € HT pour l'exercice 2016 (2 857 089,90 € HT en 2015).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

**Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2016**

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Auray-Belle Ile / CCBI	36	1	43	6	Escherichia coli /100ml (2/100ml avec LQ : 0) et TriHaloMéthanes (6 dépassements - max à 156,7µg/l avec LQ : 100µg/l)
CT Oust Moyen / CC Josselin	58	0	58	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	24	0	24	0	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	12	0	12	0	
CT Ellé-Inam / Le Saint	6	0	6	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	35	0	35	0	
CT Blavet Océan / CCBO	40	0	41	0	
CT Blavet Evel / Baud	46	0	46	0	
CT Scorff amont / Guémené	38	0	41	0	
CT Ellé-Inam / Ellé	71	0	73	0	
CT Oust aval / BVO	92	0	93	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir	50	0	50	0	
CT Muzillac / Muzillac	46	0	52	0	
CT Muzillac / La Roche Bernard	37	1	38	0	Entérocoques /100ml (1/100ml avec LQ : 0)
CT Blavet Evel / Moustoir	18	0	19	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	79	1	79	0	Entérocoques /100ml (1/100ml avec LQ : 0)
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	54	0	54	0	
CT Aff / Guer	53	0	53	0	
CT Blavet Evel / Locminé	60	0	60	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	25	0	25	0	
CT Oust moyen / Réguieny	6	0	6	0	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-255601072-20170707-DS\_2017\_039-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	97%	86%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Océan / CCBO	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	100%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	97%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	99%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	100%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguieny	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2016, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,7% et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,5%.**

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2h)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant:

<b>Plan de réseaux</b>	<b>15 points</b>
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
<b>Inventaire des réseaux</b>	<b>30 points</b>
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	<b>75 points</b>
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Périmètre	2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	120
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Ellé-Inam / Gourin	99
CT Ellé-Inam / Guiscriff	120
CT Ellé-Inam / Le Saint	120
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Blavet Océan / CCBO	110
CT Balvet Océan / Trévidel	95
CT Blavet Evel / Baud	120
CT Scorff amont / Guémené	120
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Blavet Evel / Moustoir	120
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	120
CT Aff / Guer	108
CT Blavet Evel / Locminé	120
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust moyen / Réguieny	120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est 116. Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

En %	Pour mémoire			
	Périmètre	Rendement 2015	Seuil rendement 2016 (*)	Rendement 2016
	CT Auray-Belle Ile / CCBI	83,00	66,02	93,61
	CT Oust Moyen / CC Josselin	85,39	66,31	90,86
	CT Ellé-Inam / Gourin	95,63	67,64	98,00
	CT Ellé-Inam / Guisriff	85,27	65,91	88,89
	CT Ellé-Inam / Le Saint	84,54	65,27	72,38
	CT Oust aval / Sérent-Lizio	85,16	65,84	86,80
	CT Blavet Océan / CCBO	87,94	67,27	85,04
	CT Blavet Océan / Trévidel	79,44	66,07	99,35
	CT Blavet Evel / Baud	96,69	66,66	96,31
	CT Scorff amont / Guémené	80,48	65,40	83,70
	CT Ellé-Inam / Ellé	81,82	65,56	81,24
	CT Oust aval / BVO	84,51	66,06	86,55
	CT Aff / SIAEP Carentoir	80,06	65,91	79,48
	CT Muzillac / Muzillac	78,74	66,11	79,38
	CT Muzillac / La Roche Bernard	84,78	65,84	84,86
	CT Blavet Evel / Moustoir	89,32	65,79	83,27
	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	76,79	65,69	77,33
	CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	85,31	65,90	88,73
	CT Aff / Guer	75,87	65,97	75,09
	CT Blavet Evel / Locminé	86,93	66,76	88,48
	CT Oust aval / Roc Saint André	75,34	66,11	80,07
	CT Oust moyen / Réguinty	83,82	65,57	73,42

(\*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

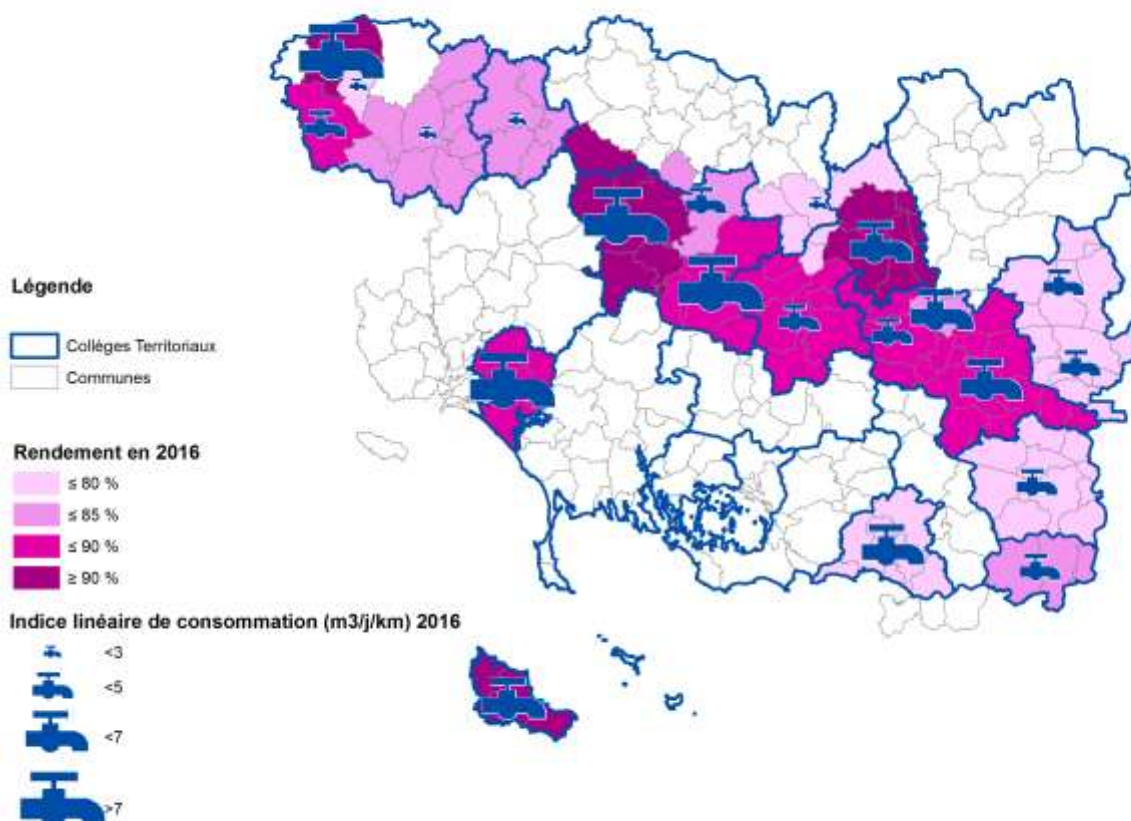
$$ILC = \frac{\text{(conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements)}}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2015	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,39	5,12
CT Oust Moyen / CC Josselin	4,73	6,55
CT Ellé-Inam / Gourin	8,92	13,21
CT Ellé-Inam / Guisriff	4,48	4,58
CT Ellé-Inam / Le Saint	1,81	1,35
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3,96	4,22
CT Blavet Océan / CCBO	11,19	11,79
CT Blavet Océan / Trévidel	5,71	5,33

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2015	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2016
CT Blavet Evel / Baud	10,35	10,73
CT Scorff amont / Guémené	1,75	1,99
CT Ellé-Inam / Ellé	2,91	2,79
CT Oust aval / BVO	5,24	5,29
CT Aff / SIAEP Carentoir	4,59	4,56
CT Muzillac / Muzillac	5,39	5,53
CT Muzillac / La Roche Bernard	4,00	4,20
CT Blavet Evel / Moustoir	4,68	3,95
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	3,36	3,46
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	4,30	4,51
CT Aff / Guer	4,85	4,85
CT Blavet Evel / Locminé	8,99	8,80
CT Oust aval / Roc Saint André	4,95	5,55
CT Oust moyen / Réguieny	3,05	2,86

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **85,92% pour l'année 2016** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 6,26 m<sup>3</sup>/j/km pour 2016).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2016





### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2015	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,93	0,38
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,83	0,68
CT Ellé-Inam / Gourin	0,45	0,31
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,83	0,64
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,35	0,54
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,72	0,67
CT Blavet Océan / CCBO	1,55	2,09
CT Blavet Océan / Trévidel	1,49	0,05
CT Blavet Evel / Baud	0,37	0,43
CT Scorff amont / Guémené	0,45	0,42
CT Ellé-Inam / Ellé	0,68	0,67
CT Oust aval / BVO	0,99	0,85
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,19	1,22
CT Muzillac / Muzillac	1,52	1,53
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,76	0,79
CT Blavet Evel / Moustoir	0,59	0,82
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,05	1,05
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,59
CT Aff / Guer	1,59	1,66
CT Blavet Evel / Locminé	1,38	1,17
CT Oust aval / Roc Saint André	1,66	1,42
CT Oust moyen / Réguiñy	0,61	1,05

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2016**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,82 m<sup>3</sup>/j/km**.

## 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2015	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,90	0,35
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,81	0,66
CT Ellé-Inam / Gourin	0,41	0,27
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,77	0,57
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,33	0,52
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,69	0,64
CT Blavet Océan / CCBO	1,53	2,07
CT Blavet Océan / Trévidel	1,48	0,03
CT Blavet Evel / Baud	0,35	0,41
CT Scorff amont / Guémené	0,42	0,39
CT Ellé-Inam / Ellé	0,65	0,64
CT Oust aval / BVO	0,96	0,82
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,14	1,18
CT Muzillac / Muzillac	1,46	1,44
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,72	0,75
CT Blavet Evel / Moustoir	0,56	0,79
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,02	1,01
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,74	0,57
CT Aff / Guer	1,54	1,61
CT Blavet Evel / Locminé	1,35	1,15
CT Oust aval / Roc Saint André	1,62	1,38
CT Oust moyen / Réguiny	0,59	1,03

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2016**, l'indice linéaire des pertes est de **0,80 m<sup>3</sup>/j/km**.

## 3.3.4.

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Taux moyen de renouvellement en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,2%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,6%
CT Blavet Océan / CCBO	0,8%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,0%
CT Blavet Evel / Baud	0,2%
CT Ellé-Inam / Ellé	0,5%
CT Oust aval / BVO	0,3%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,4%
CT Blavet Evel / Locminé	0,4%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,5%
CT Oust moyen / Réguiiny	0,2%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,2%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,7%
CT Muzillac / Muzillac	0,9%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,9%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,9%
CT Aff / Guer	0,5%
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,2%
CT Scorff amont / Guémené	0,4%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,0%

Pour l'année **2016**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5%** (pour mémoire : 0,5% pour 2015).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	2,02
CT Ellé-Inam / Gourin	0,42
CT Oust aval / Sérent-Lizio	5,18
CT Blavet Evel / Baud	2,14
CT Ellé-Inam / Ellé	7,34
CT Oust aval / BVO	8,34
CT Blavet Evel / Moustoir	1,38
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	7,97
CT Blavet Evel / Locminé	8,60
CT Oust aval / Roc Saint André	10,15
CT Oust moyen / Réguieny	6,98
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,55
CT Blavet Océan / CCBO	6,20
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	2,28
CT Muzillac / Muzillac	2,01
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,43
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,78
CT Aff / Guer	0,72
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1,41
CT Scorff amont / Guémené	0,00
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00

Pour l'année **2016**, 517 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (421 en 2015), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **4,50 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (3,13 pour 1 000 abonnés en 2015).

### 3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (93,3% en 2015 et à noter que pour 2016).

### 3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2015	2016
<b>Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)</b>	<b>48 892 745</b>	<b>49 675 356</b>
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	30 759 412	26 592 023
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution	18 133 333	23 083 333

Epargne brute annuelle en €	5 648 153	5 275 673
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	<b>8,66</b>	<b>9,42</b>
soit encore :	8 ans 8 mois	9 ans 5 mois

La particularité pour le budget Distribution en matière de dettes réside dans le fait que les emprunts sont supportés par le budget Transport – Négocie, puis réaffectés au budget Distribution (qui supporte donc sa quote-part), pour la dette transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette Distribution est de **9 ans et 5 mois**.

### 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable (programmement dite. Sont les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2014 en %	Taux d'impayés 2015 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,57	1,11
CT Ellé-Inam / Gourin	*	1,17
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1,10	0,78
CT Blavet Evel / Baud	0,95	1,42
CT Ellé-Inam / Ellé	1,53	1,14
CT Oust aval / BVO	1,22	1,28
CT Blavet Evel / Moustoir	0,46	0,83
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,49	0,92
CT Blavet Evel / Locminé	0,80	0,90
CT Oust aval / Roc Saint André	1,25	1,28
CT Oust moyen / Réguieny	1,38	1,73
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,97	1,74
CT Blavet Océan / CCBO	0,39	0,91
CT Blavet Océan / Trévidel	0,20	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,47	0,45
CT Muzillac / Muzillac	0,48	0,61
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,14	0,77
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,24	0,44
CT Aff / Guer	0,64	0,62
CT Ellé-Inam / Guiscriff	8,25	0,75
CT Scorff amont / Guémené	9,52	1,52
CT Ellé-Inam / Le Saint	16,07	4,01

\*Nouveau contrat en 2015

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2015. Pour l'année **2016**, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2015 est de **1,01%**.

### 3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui

sont liées au règlement de service).

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
Reçu en préfecture le 07/07/2017  
Affiché le **07/07/2017**  
ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites



Oui



Non

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2015	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	5,97	1,86
CT Ellé-Inam / Gourin	0,84	0,42
CT Oust aval / Sérent-Lizio	2,15	1,52
CT Blavet Evel / Baud	2,48	2,57
CT Ellé-Inam / Ellé	2,32	2,14
CT Oust aval / BVO	2,39	2,47
CT Blavet Evel / Moustoir	1,39	2,20
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	2,88	4,78
CT Blavet Evel / Locminé	1,33	1,19
CT Oust aval / Roc Saint André	1,20	4,17
CT Oust moyen / Réguiny	1,34	0,67
CT Oust Moyen / CC Josselin	3,65	5,01
CT Blavet Océan / CCBO	1,48	3,05
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,84	1,45
CT Muzillac / Muzillac	1,24	0,70
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,99	2,16
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,47	1,03
CT Aff / Guer	0,55	1,08
CT Ellé-Inam / Guiscriff	13,57	20,42
CT Scorff amont / Guémené	11,60	12,22
CT Ellé-Inam / Le Saint	23,42	7,03

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2016**, le taux de réclamations est de **2,15 pour 1 000 abonnés** (2,27 pour 1 000 abonnés en 2015).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Périmètre	Branchements plombs restants au 31/12/2016	Branchements plombs changés en 2016	Branchements en plomb restants/nombre total de branchements en %
CT Ellé-Inam / Gourin	1	1	0
CT Oust Moyen / CC Josselin	0	1	0

Sur les autres périmètres, il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

### 4.2. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2016 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan . Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant en € HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des subventions Département en € H.T.
AFF	Programme 2016 Collège Territorial de l'AFF	380 691,50		
AFF	MOE MAC 2017-2019 Collège Territorial de l'Aff	19 600,00		
AFF	MOE PROGRAMMES 2017-2019 Collège Territorial de l'Aff	37 800,00		
AFF	Lot 1 : Cana Surpresseur Kerbiguet à Guer - CT AFF	110 569,20	30 154,00	
AFF	Lot 2 : Pompe Surpresseur Kerbiguet à Guer CT AFF	64 628,42	30 154,00	



Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant en € HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants à Déportez en € H.T.
AURAY BELLE ILE	Programme 2016 Collège Territorial de Belle-Ile	243 056,50		
AURAY BELLE ILE	Programme 2015 Réhabilitation du réservoir de Bordilla sur la commune de Le Palais	236 208,00		
BLAVET EVEL	Programme 2016 BLAVET EVEL	645 250,00		
BLAVET OCEAN	Programme 2016 BLAVET OCEAN	236 849,00		
BLAVET OCEAN	Marché à bons de commande 2016-2018	300 000,00		
EAU DU MORBIHAN	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme exceptionnel 2017-2018	50 400,00		
ELLE INAM	MOE programmes 2017-2019 Collège Territorial de l'Elle Inam	52 920,00		
ELLE INAM	MOE MAC 2017-2019 Collège Territorial de l'Elle Inam	24 520,00		
ELLE INAM	Programme exceptionnel - Liaison Ploërdut-St Tugdual - Lot 2	87 440,00		
ELLE INAM	Programme exceptionnel - Liaison Ploërdut-St Tugdual - Lot 1	339 966,65		
ELLE INAM	Programme 2016 ELLE INAM	387 188,80		
MUZILLAC	Programme 2016 Collège Territorial de MUZILLAC	484 772,50		
OUST AVAL	Programme 2016 Collège Territorial Oust Aval	531 850,00	32 064,00	
OUST MOYEN	Programme 2016 OUST MOYEN	543 648,90		
SAINT JACUT	Programme 2016 SAINT JACUT	357 497,00		
SAINT JACUT	MAC 2016-2018 SAINT JACUT	Mini 50 000 Maxi 150 000/an		
SCORFF AMONT	Programme 2016 SCORFF AMONT	139 727,50		

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

#### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Distribution		2014	2015	2016
<b>Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)</b>		<b>40 372 267</b>	<b>48 892 745</b>	<b>49 675 356</b>
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012		33 372 267	30 759 412	26 592 023
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution		7 000 000	18 133 333	23 083 333
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 222 308	4 596 873	5 442 417
	en intérêts	1 439 912	1 336 847	1 363 575

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition (et remboursement) sur les deux autres budgets Production et Distribution, pour la dette transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le budget Distribution supporte directement les emprunts issus de la dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis.

#### 4.4. Amortissements



	2014	2015	2016
<b>Dotation aux amortissements - distribution (en €)</b>	<b>4 587 547</b>	<b>5 053 892</b>	<b>5 237 606</b>

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 237 606 €.

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude



Lors du comité syndical du 29 janvier 2016, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2016-2020 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Extrait du PPI – 29 janvier 2016 – compétence Distribution

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

COLLEGES	OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants pour mémoire	total
<b>Distribution</b>								
Collèges	Programme ordinaire + exceptionnel	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5		
<b>total Distribution</b>		<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>		<b>32,5</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

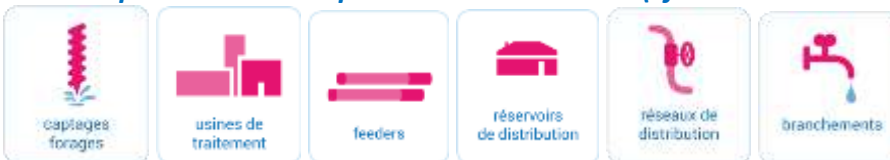
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 459,95 €** au titre de 2016.

Les exploitants (SAUR, VEOLIA et SUEZ ENVIRONNEMENT) sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 10 000€ à l'association Echanges Bretagne Haïti au titre du projet de réhabilitation et sécurisation du point d'eau de Madame Baptiste à Kah Cal.
- 5 000 € en faveur de l'association Eau Soleil Bretagne pour le projet de l'installation et la mise en service d'un système de pompage solaire photovoltaïque et d'un réseau de distribution d'eau dans le village de AIT LAHCEN LAABAR au Maroc.

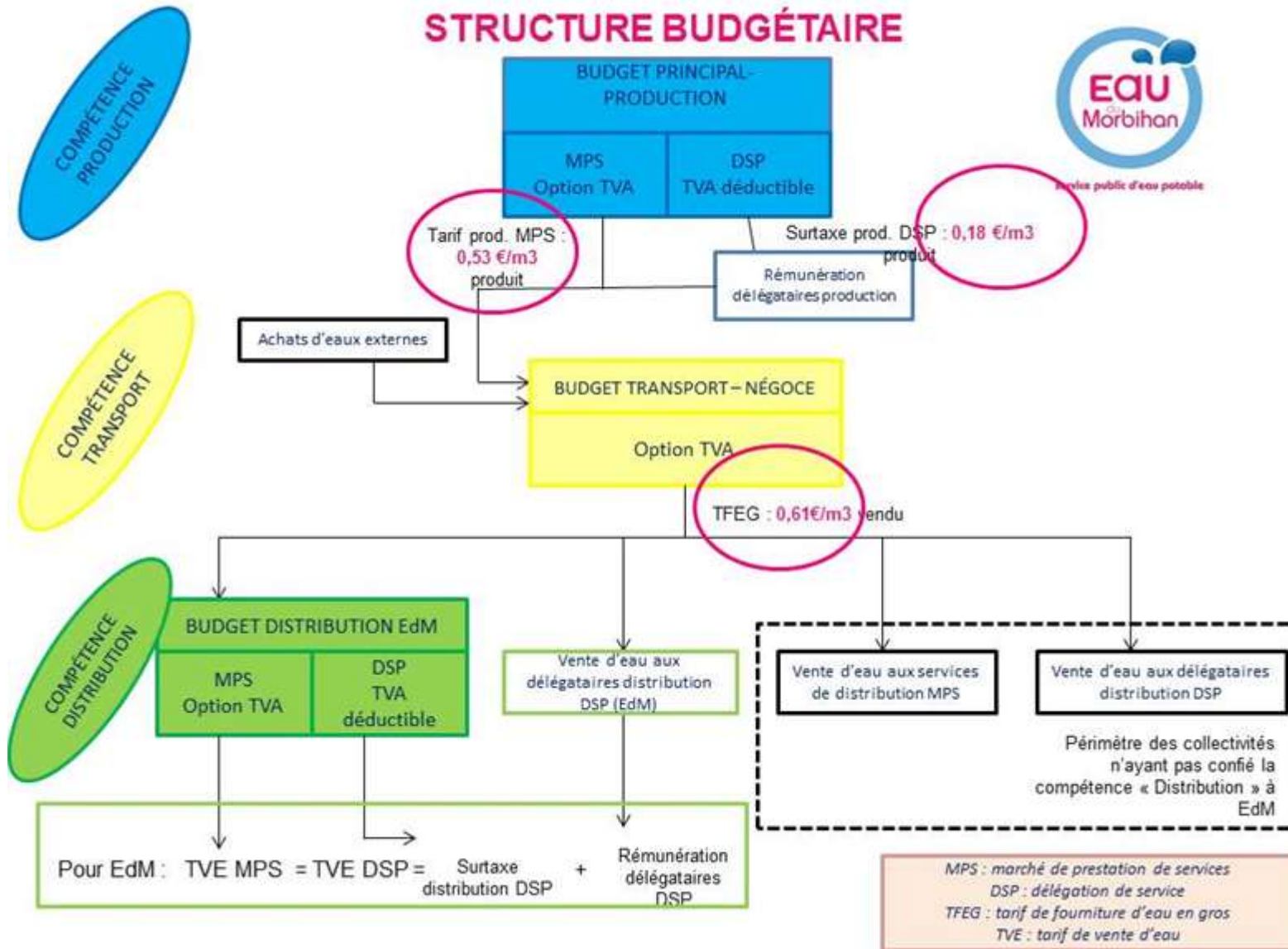
Ces participations s'inscrivent dans le cadre d'intervention du syndicat défini par délibération CS-2015-026 du 27 mars 2015.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

<b>Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution</b>		<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	213 799	<b>211 039</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,62€	<b>2,66€</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	<b>1 jour ouvré</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%	<b>99,7%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	<b>99,5%</b>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115 / 120	<b>116 / 120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86%	<b>86%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,97 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,82 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,94 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,80 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	<b>0,5%</b>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,004 €/m <sup>3</sup>	<b>0,004 €/m<sup>3</sup></b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,13 ‰ abonnés	<b>4,50 ‰ abonnés</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,5 %	<b>100 %</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	8,66 années	<b>9,42 années</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,12 %	<b>1,01 %</b>
P155.1	Taux de réclamations	2,27 ‰ abonnés	<b>2,15 ‰ abonnés</b>

# ANNEXE 1

## STRUCTURE BUDGÉTAIRE



Service public d'eau potable

MPS : marché de prestation de services  
 DSP : délégation de service  
 TFEG : tarif de fourniture d'eau en gros  
 TVE : tarif de vente d'eau

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le 07/07/2017  
 ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

## ANNEXE2

Tarifs au 1er janvier 2017		CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	22,38 €/an	52,62 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	18,34 €/an	56,66 €/an	39,82 €/an	35,18 €/an	26,12 €/an	48,88 €/an	18,44 €/an	56,63 €/an	36,54 €/an	38,46 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,816 €/m³	0,754 €/m³	1,57 €/an	1,57 €/an	0,807 €/m³	0,763 €/m³	0,693 €/m³	0,877 €/m³	0,758 €/m³	0,812 €/m³	0,5112 €/m³	1,059 €/m³	655,00 €/m³	0,915 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,80 €/m³	0,81 €/m³	1,61 €/an	1,61 €/an	0,807 €/m³	0,803 €/m³	0,733 €/m³	0,877 €/m³	0,754 €/m³	0,856 €/m³	0,385 €/m³	1,2254 €/m³	0,661 €/m³	0,949 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,80 €/m³	0,81 €/m³	1,61 €/an	1,61 €/an	0,807 €/m³	0,803 €/m³	0,733 €/m³	0,877 €/m³	0,754 €/m³	0,856 €/m³	0,4266 €/m³	1,1837 €/m³	0,668 €/m³	0,942 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,43 €/m³	0,81 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,437 €/m³	0,803 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,395 €/m³	0,445 €/m³	0,0773 €/m³	1,163 €/m³	0,301 €/m³	0,939 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,452 €/m³	0,788 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,437 €/m³	0,803 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,406 €/m³	0,834 €/m³	0,0982 €/m³	1,1421 €/m³	0,305 €/m³	0,935 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,486 €/m³	0,754 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,443 €/m³	0,797 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,437 €/m³	0,823 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,308 €/m³	0,932 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,486 €/m³	0,754 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,443 €/m³	0,797 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,311 €/m³	0,929 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,792 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,315 €/m³	0,925 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,792 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,318 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,318 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,1448 €/m³	1,0952 €/m³	0,325 €/m³	0,915 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,1448 €/m³	1,0952 €/m³	0,325 €/m³	0,915 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³													
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													

Tarifs au 1er janvier 2016		CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	20,40 €/an	52,60 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	16,38 €/an	56,62 €/an	37,90 €/an	35,10 €/an	24,12 €/an	48,88 €/an	16,18 €/an	56,82 €/an	34,36 €/an	38,64 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,81 €/m³	0,75 €/m³	1,56 €/an	1,56 €/an	0,797 €/m³	0,763 €/m³	0,652 €/m³	0,908 €/m³	0,748 €/m³	0,812 €/m³	0,4995 €/m³	1,0605 €/m³	0,644 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,774 €/m³	0,806 €/m³	1,58 €/an	1,58 €/an	0,777 €/m³	0,803 €/m³	0,652 €/m³	0,908 €/m³	0,724 €/m³	0,856 €/m³	0,3526 €/m³	1,2274 €/m³	0,63 €/m³	0,95 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,774 €/m³	0,806 €/m³	1,58 €/an	1,58 €/an	0,777 €/m³	0,803 €/m³	0,652 €/m³	0,908 €/m³	0,724 €/m³	0,856 €/m³	0,3944 €/m³	1,1856 €/m³	0,637 €/m³	0,943 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,414 €/m³	0,806 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,417 €/m³	0,803 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,375 €/m³	0,845 €/m³	0,0552 €/m³	1,1648 €/m³	0,28 €/m³	0,94 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,784 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,417 €/m³	0,803 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,386 €/m³	0,834 €/m³	0,0761 €/m³	1,1439 €/m³	0,283 €/m³	0,937 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	0,75 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,423 €/m³	0,797 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,397 €/m³	0,823 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,287 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	0,75 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,423 €/m³	0,797 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,29 €/m³	0,93 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,428 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,428 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,297 €/m³	0,923 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,44 €/m³	0,78 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,297 €/m³	0,923 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,44 €/m³	0,78 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,1229 €/m³	1,0971 €/m³	0,304 €/m³	0,916 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	1,22 €/an	1,22 €/an	0,44 €/m³	0,78 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,1229 €/m³	1,0971 €/m³	0,304 €/m³	0,916 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché au public le 07/07/2017  
 Références : 2017-2-20170707-CS\_2017\_039-DE

Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guémené		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny	CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio		
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	38,43 €/an	36,57 €/an	38,63 €/an	36,37 €/an	75,00 €/an	23,50 €/an	51,50 €/an	18,61 €/an	56,39 €/an	21,47 €/an	53,53 €/an	30,07 €/an	44,93 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,43 €/m³	1,14 €/m³	0,76 €/m³	0,81 €/m³	1,57 €/an	0,816 €/m³	0,754 €/m³	0,6124 €/m³	0,9576 €/m³	0,604 €/m³	0,873 €/m³	0,67 €/m³	0,90 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	1,14 €/m³	0,466 €/m³	1,144 €/m³	1,61 €/an	0,811 €/m³	0,799 €/m³	0,6298 €/m³	0,9802 €/m³	0,604 €/m³	1,006 €/m³	0,598 €/m³	1,012 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	1,14 €/m³	0,466 €/m³	1,144 €/m³	1,61 €/an	0,811 €/m³	0,799 €/m³	0,6298 €/m³	0,9802 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,598 €/m³	1,012 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,107 €/m³	1,133 €/m³	1,24 €/an	0,441 €/m³	0,799 €/m³	0,2711 €/m³	0,9689 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,273 €/m³	0,967 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,107 €/m³	1,133 €/m³	1,24 €/an	0,464 €/m³	0,776 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,273 €/m³	0,967 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,19 €/m³	1,05 €/m³	1,24 €/an	0,464 €/m³	0,776 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,256 €/m³	1,006 €/m³	0,284 €/m³	0,956 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,272 €/m³	0,968 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,278 €/m³	0,984 €/m³	0,307 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,366 €/m³	0,874 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,307 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,389 €/m³	0,851 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,329 €/m³	0,911 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,34 €/m³	0,90 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,351 €/m³	0,889 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,374 €/m³	0,866 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³	0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/an		0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guémené		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny	CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio		
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	36,60 €/an	36,40 €/an	36,69 €/an	36,31 €/an	73,00 €/an	21,52 €/an	51,48 €/an	16,73 €/an	56,27 €/an	19,51 €/an	53,49 €/an	28,21 €/an	44,79 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,252 €/m³	1,308 €/m³	0,741 €/m³	0,8192 €/m³	1,56 €/an	0,806 €/m³	0,754 €/m³	0,598 €/m³	0,962 €/m³	0,687 €/m³	0,873 €/m³	0,65 €/m³	0,91 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,252 €/m³	1,308 €/m³	0,427 €/m³	1,153 €/m³	1,58 €/an	0,781 €/m³	0,799 €/m³	0,5955 €/m³	0,9845 €/m³	0,574 €/m³	1,006 €/m³	0,558 €/m³	1,022 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,252 €/m³	1,308 €/m³	0,427 €/m³	1,153 €/m³	1,58 €/an	0,421 €/m³	0,799 €/m³	0,5955 €/m³	0,9845 €/m³	0,574 €/m³	1,006 €/m³	0,558 €/m³	1,022 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,079 €/m³	1,1413 €/m³	1,22 €/an	0,444 €/m³	0,799 €/m³	0,2468 €/m³	0,9732 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,079 €/m³	1,1413 €/m³	1,22 €/an	0,444 €/m³	0,776 €/m³	0,2693 €/m³	0,9507 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,161 €/m³	1,0593 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,776 €/m³	0,2693 €/m³	0,9507 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,254 €/m³	0,966 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,243 €/m³	0,9773 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2693 €/m³	0,9507 €/m³	0,236 €/m³	0,984 €/m³	0,276 €/m³	0,944 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,336 €/m³	0,8836 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2918 €/m³	0,9282 €/m³	0,258 €/m³	0,962 €/m³	0,276 €/m³	0,944 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,36 €/m³	0,8602 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2918 €/m³	0,9282 €/m³	0,258 €/m³	0,962 €/m³	0,298 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7899 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2918 €/m³	0,9282 €/m³	0,258 €/m³	0,962 €/m³	0,31 €/m³	0,917 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7899 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2918 €/m³	0,9282 €/m³	0,258 €/m³	0,962 €/m³	0,321 €/m³	0,899 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7899 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,2918 €/m³	0,9282 €/m³	0,258 €/m³	0,962 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³		0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%



<b>Tarifs au 1er janvier 2017</b>								
		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	45,66 €/an	29,34 €/an
Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	0,5979 €/m <sup>3</sup>	0,9721 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 30 à 100 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	0,4149 €/m <sup>3</sup>	1,1951 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 100 à 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	0,4149 €/m <sup>3</sup>	1,1951 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 500 à 1 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m <sup>3</sup>	1,1481 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 1 000 à 3 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m <sup>3</sup>	1,1481 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 3 000 à 6 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m <sup>3</sup>	1,1481 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 6 000 à 12 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,1505 €/m <sup>3</sup>	1,0895 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 12 000 à 24 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,1505 €/m <sup>3</sup>	1,0895 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m <sup>3</sup>	1,0308 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 48 000 à 75 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m <sup>3</sup>	1,0308 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 75 000 à 100 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m <sup>3</sup>	1,0308 €/m <sup>3</sup>
Tranche au-dessus de 100 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m <sup>3</sup>	1,0308 €/m <sup>3</sup>
Vente en Gros	m <sup>3</sup>	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m <sup>3</sup>

Redevance pollution domestique	m <sup>3</sup>	0,31 €/m <sup>3</sup>
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

<b>Tarifs au 1er janvier 2016</b>									
		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	43,73 €/an	29,27 €/an
Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	0,5909 €/m <sup>3</sup>	0,9691 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 30 à 100 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	0,3885 €/m <sup>3</sup>	1,1916 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 100 à 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	0,3885 €/m <sup>3</sup>	1,1916 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 500 à 1 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,0753 €/m <sup>3</sup>	1,1447 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 1 000 à 3 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,0753 €/m <sup>3</sup>	1,1447 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 3 000 à 6 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,0753 €/m <sup>3</sup>	1,1447 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 6 000 à 12 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1338 €/m <sup>3</sup>	1,0862 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 12 000 à 24 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1338 €/m <sup>3</sup>	1,0862 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1923 €/m <sup>3</sup>	1,0277 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 48 000 à 75 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1923 €/m <sup>3</sup>	1,0277 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 75 000 à 100 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1923 €/m <sup>3</sup>	1,0277 €/m <sup>3</sup>
Tranche au-dessus de 100 000 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	0,1923 €/m <sup>3</sup>	1,0277 €/m <sup>3</sup>
Vente en Gros	m <sup>3</sup>	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m <sup>3</sup>

Redevance pollution domestique	m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

## ANNEXE 3

2016	CT Blavet Evel / Baud	CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Blavet Océan / CCBO	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Guisriff	CT Ellé- Inam / Le Saint	CT Scorff amont / Guémené
<b>Plan de réseaux</b>	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Inventaire des réseaux</b>	30 points	30	30	30	30	30	30	29	30	30	30
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points	75	75	75	65	50	75	55	75	75	75
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	0	0	10	0	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	0	5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	120	120	120	120	110	95	120	99	120	120	120

2016	CT Oust Moyen / CC Josselin	CT Oust moyen / Saint Jean	CT Oust moyen / Réguiny	CT Oust aval / BVO	CT Oust aval / Roc Saint André	CT Oust aval / Sérent- Lizio	CT Aff / Guer	Attache SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	07/07/2017 Zillac / 07/07/2017	La Roche Bernard	CS 2017_039-DE
<b>Plan de réseaux</b>	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Inventaire des réseaux</b>	30 points	30	30	30	30	30	30	28	28	28	28	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points	70	75	75	75	75	75	65	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du camet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	120	115	120	120	120	120	120	108	108	108	108	108

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 056-255601072-20170707-CS\_2017\_039-DE

## ANNEXE 4

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
AFF	Programme 2016 Collège Territorial de l'AFF	R2AE	380 691,50 €	30/05/2016
AFF	MOE MAC 2017-2019 Collège Territorial de l'Aff	SBEA	19 600,00 €	14/11/2016
AFF	MOE PROGRAMMES 2017-2019 Collège Territorial de l'Aff	SBEA	37 800,00 €	14/11/2016
AFF	Lot 1 : Cana Surpresseur Kerbiguet à Guer - CT AFF	SOGEA	110 569,20 €	17/06/2016
AFF	Lot 2 : Pompe Surpresseur Kerbiguet à Guer CT AFF	VEOLIA	64 628,42 €	09/06/2016
AURAY BELLE ILE	Programme 2016 Collège Territorial de Belle-Ile	TPC OUEST	243 056,50 €	08/07/2016
AURAY BELLE ILE	Programme 2015 Réhabilitation du réservoir de Bordilla sur la commune de Le Palais	TSM	236 208,00 €	01/02/2016
BLAVET EVEL	Programme 2016 BLAVET EVEL	SBCEA AUDIO	645 250,00 €	31/05/2016
BLAVET OCEAN	Programme 2016 BLAVET OCEAN	STURNO	236 849,00 €	09/05/2016
BLAVET OCEAN	Marché à bons de commande 2016-2018	DLE	300 000,00 €	22/01/2016
EAU DU MORBIHAN	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme exceptionnel 2017-2018	Cabinet Bourgois	50 400,00 €	21/11/2016
ELLE INAM	MOE programmes 2017-2019 Collège Territorial de l'Elle Inam	ARTELIA Ville et Transport	52 920,00 €	08/11/2016
ELLE INAM	MOE MAC 2017-2019 Collège Territorial de l'Elle Inam	ARTELIA Ville et Transport	24 520,00 €	08/11/2016
ELLE INAM	Programme exceptionnel - Liaison Ploërdut-St Tugdual - Lot 2	SAUR	87 440,00 €	09/06/2016
ELLE INAM	Programme exceptionnel - Liaison Ploërdut-St Tugdual - Lot 1	TOULGOAT	339 966,65 €	09/06/2016
ELLE INAM	Programme 2016 ELLE INAM	TRAOUEN	387 188,80 €	06/07/2016
MUZILLAC	Programme 2016 Collège Territorial de MUZILLAC	SATEC	484 772,50 €	21/03/2016
OUST AVAL	Programme 2016 Collège Territorial Oust Aval	COCA/SADE/SEEG	531 850,00 €	24/05/2016
OUST MOYEN	Programme 2016 OUST MOYEN	CISE TP	543 648,90 €	09/05/2016
SAINT JACUT	Programme 2016 SAINT JACUT	SATEC	357 497,00 €	13/04/2016
SAINT JACUT	MAC 2016-2018 SAINT JACUT	SOGEA ATLANTIQUE	50 000,00 €	24/01/2016
SCORFF AMONT	Programme 2016 SCORF AMONT	SBCEA AUDIO/TOULGOAT	139 727,50 €	16/09/2016



# NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017  
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'Etat (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

### QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.

